



Comité international contre la répression

(pour la défense des droits syndicaux et politiques)

COMMUNIQUE KANAKY

ECHEC CUISANT DU GOUVERNEMENT !

Les juges ordonnent l'abandon des poursuites contre Christian Tein et ses camarades. Le Parquet (l'État colonial français) décide immédiatement de faire appel des décisions.

VIGILANCE !

Le Cidr a pris connaissance du non-lieu général ordonné par les magistrats parisiens en faveur des quatorze militants kanak de la CCAT accusés jusqu'alors d'être les instigateurs et responsables des mobilisations et des événements qui ont secoué l'archipel en mai 2024.

Le Cidr se félicite de ce non-lieu général qui constitue un camouflet pour le gouvernement.

Rappelons que le Parquet de Nouméa avait décidé ce qui s'apparente à un véritable kidnapping. Christian Tein responsable de la CCAT et ses camarades ont été enlevés, menottés, transportés dans un avion à 17000 km de leur foyer et sont restés emprisonnés pendant près d'un an dans un système s'apparentant au « secret ».

L'ordonnance des juges parisiens (253 pages) estime qu'il ne résulte pas d'informations judiciaires et de charges suffisantes contre les intéressés. On est loin des déclarations mensongères et diffamatoires du haut-Commissaire de la République en Kanaky d'accusation « *de voyous qui se livrent à des actes de violence caractérisés avec la volonté de tuer* » ou du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer de l'époque, Gérard Darmanin, actuel ministre de la Justice, parlant des militants de la CCAT comme d'un « *groupe mafieux* ».

.../...

Comité international contre la répression – Cidr 87, rue du Faubourg-St-Denis

75010 Paris – France

E-mail : bureaucidr@gmail.com

Cette décision constitue un échec cuisant pour l'État colonial et ses affidés qui ont cherché et continueront à criminaliser le mouvement indépendantiste kanak et, au-delà, les syndicalistes, les militants des droits de l'homme qui résistent, qui refusent le génocide perpétré contre le peuple palestinien en particulier.

Le Cidr tient à remercier particulièrement les centaines de militants et organisations démocratiques qui, à travers le monde, ont répondu, en particulier durant les mois de mai et juin 2024, à son appel pour la défense des militants kanak.

Il salue Christian Tein et ses camarades et les assure de son soutien aujourd'hui comme demain. En effet, le Parquet de Paris, c'est-à-dire le sommet de l'État colonial français, vient de faire appel de la décision de non-lieu des juges et estimant qu'« *il reste des actes d'investigation à mener* ».

Qu'est-ce donc sinon une nouvelle provocation contre les militants ?

Le Cidr appelle à la vigilance et à la protection des militants de la CCAT, de Christian Tein et de ses camarades.

Non à la répression !
Bas les pattes devant le peuple kanak !
Vive la solidarité internationale !
Pour le droit du peuple kanak à disposer de son avenir – droit imprescriptible
qui n'appartient qu'à lui !

Paris, le 6 juin 2026

Gérard Bauvert, journaliste honoraire, Président d'honneur du Cidr
Gérald Fromager, syndicaliste, Président du Cidr
Miguel Martinez, enseignant-chercheur, secrétaire du Cidr